

DURÉE : 1H30

Prix : 210,00 € HT

 CLASSE VIRTUELLE



Objectifs et compétences visés

- Maîtriser les points clefs de la réglementation liés à la prévention des risques de coactivité
- Identifier les points clefs de la rédaction et de la mise en œuvre du plan de prévention

À qui s'adresse la formation ?

Profils

Chefs d'établissement, chargés de sécurité, responsables des services généraux ou tout autre personne ayant à rédiger un plan de prévention et/ou à coordonner les opérations des entreprises extérieures.

Cette formation répond à la directive européenne DDA (Décret n° 2018-431 du 1er juin 2018) visant le public des assureurs.



Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire à cette formation.

Contenu de la formation

- La philosophie du plan de prévention : où s'arrête le document unique et où commence le plan de prévention ?
- Les plans de prévention par opération et non par entreprise extérieure !
- Plan de prévention annuel et opérations récurrentes.
- Inspection commune préalable ... et inspections périodiques.
- L'obligation de coordination pesant sur l'entreprise utilisatrice.
- En cas d'accident, qui est responsable ?

Modalités

Modalités d'évaluation

Cette formation ne donne pas lieu à un contrôle de connaissances.

Nos plus

Pour l'apprenant pas de changement dans son organisation au quotidien, pas de déplacement ni de frais annexes grâce à la **classe virtuelle**.

En bref

21000

stagiaires / an



Des infrastructures
pédagogiques uniques

+ de 500

diplômés / an

+ de 400

intervenants



Les prochaines sessions

04/11/24

Classe Virtuelle

210,00 € HT

Besoin d'information sur votre prochaine formation ?

Quelle que soit votre interrogation (choix de la formation, contenu, objectifs visés, modalités d'apprentissage, financement...), nous sommes à votre écoute.

0821 20 2000